



REMAUFENS INFOS

MAI 2015

COMMUNE DE REMAUFENS



Principales informations

Depuis décembre 2014, le Conseil communal a :

- Nommé M. Bertrand Aeby, en remplacement de M. André Déglise, à la commission de l'énergie. Nous les remercions pour leur engagement.
 - Mandaté le bureau Effiteam à Givisiez pour la réalisation de notre plan communal des énergies.
 - Organisé une séance d'information concernant la réalisation d'un trottoir le long de la Route du Crage et de la Route Villageoise. Le premier tronçon jusque devant l'église est à l'enquête publique depuis le 1^{er} mai 2015. Toutes les conventions d'emprises adressées aux propriétaires ont été signées pour la Route du Crage et font partie intégrante du dossier.
 - Pris connaissance de l'avant-projet du bureau RIBI pour l'éventuelle mise en commun de la conduite de transport de nos eaux de source de Mology avec une partie des eaux de la commune de Châtel-St-Denis avec la possibilité de turbiner.
 - Engagé M. Hervé Emonet, résidant à Palézieux, pour le poste de responsable de la déchetterie. Le Conseil communal lui souhaite plein succès pour son activité dans notre Commune.
 - Pris acte de la libération du poste de responsable de la protection civile de M. Pierre Tâche suite à la réorganisation de ce service. Le Conseil communal remercie M. Tâche pour son engagement à ce poste de responsable.
 - Participé à l'assemblée cantonale de la fédération des sapeurs-pompier qui s'est déroulée dans notre salle polyvalente.
 - Attribué à l'entreprise Connect Groupe E l'installation de l'éclairage de secours dans le collège et la salle polyvalente.
 - Pris acte de l'information de ATAG SA à Berne concernant la distribution d'iodure de potassium aux ménages de notre Commune étant donné que le périmètre de protection par rapport à la centrale nucléaire de Mühleberg a été agrandi.
 - Participé à une séance d'information concernant le projet de la nouvelle gare TPF de Remaufens qui sera aménagée dans le même secteur que l'ancienne.
 - Participé à la soirée officielle d'inauguration du 12^{ème} Comptoir de la Région d'Oron.
 - Placé des affiches et complété le site internet afin de recruter de nouveaux sapeurs-pompier au sein du CSPI-CR Châtel-St-Denis — Remaufens. Une éventuelle augmentation de la taxe sera discutée pour inciter à faire partie du corps.
 - Pris acte que l'association des parents d'élèves de Remaufens (APERS) avait renoncé à poursuivre ses activités.
 - Organisé une séance concernant « L'efficacité énergétique dans le ménage » au Restaurant de l'Avenir. Une trentaine de citoyens y ont assisté.
-

Principales informations (suite)

- Assisté à la présentation publique de Mme Rebecca Crettaz, historienne, sur la synthèse de sa recherche menée dans les communes sur le thème « Les pratiques de placement d'enfants dans le canton de Fribourg (1850-1930) ».
 - Pris connaissance du coût très important par point lumineux de l'éclairage public en cas d'installation de panneaux solaires sur les candélabres.
 - Octroyé le droit de cité communal à M. et Mme Joël et Brigitte Carrascosa et leur fils Yoan.
 - Approché la commune de Châtel-St-Denis en vue d'un rapprochement éventuel de notre cercle scolaire. Cette démarche fait suite à celle qui avait été entreprise avec les communes de la Basse-Veveyse (Attalens, Bossonnens, Granges).
 - Fait installer un nouveau lave-vaisselle dans la cuisine de la salle polyvalente.
 - Engagé M. Frédéric Maillard de Châtel-St-Denis comme employé communal en remplacement de M. Stéphane Chassot. Nous souhaitons plein succès à M. Maillard dans le cadre de son activité dans notre Commune et remercions M. Chassot pour son engagement durant les 7 dernières années au service de notre Commune.
 - Complété la collaboration avec M. Gabriel Villard, qui participe déjà à l'ouverture des routes en hiver, en l'associant aux travaux de contrôle et de maintenance du réseau d'eau potable selon les besoins de la Commune.
 - Pris acte de la réponse de la FttH Fr SA, suite à notre courrier qui l'informait des prochains travaux de réalisation des trottoirs, au sujet de l'équipement en fibre optique. Son plan de déploiement prévoit de raccorder en priorité les zones urbaines. La sélection des zones rurales est effectuée sur de nombreux critères et notre demande sera considérée lors de la planification des prochaines étapes.
 - Adjugé au Groupe E les travaux d'assainissement de l'éclairage public (LED) et l'installation d'éclairage aux Impasses de Souvy et des Noisetiers.
 - Participé à l'ouverture du Centre Médical de la Veveyse à Châtel-St-Denis.
 - Décidé, suite à la nouvelle organisation du Service dentaire scolaire, de poursuivre les contrôles dentaires avec la cabine proposée. Pour les soins, les parents gardent le choix du lieu de traitement.
 - Nommé Mme Marie-Hélène Pasche pour remplacer Mme Liliane Braganza, retraitée, au poste de monitrice de natation pour nos élèves dès la prochaine rentrée scolaire.
 - Pris connaissance de l'information de la commune de Châtel-St-Denis que des travaux de réfection de la chaussée sont programmés à Rathvel entre la place de parc du ski-lift et la croisée en amont.
 - Donné son accord de principe pour la poursuite de l'étude d'un développement éolien. La société Greenwatt a débuté l'étude par des mesures du vent avec la pose d'un appareil Sodar.
 - Pris acte de la démission de Mme Audrey Abramowicz du poste de responsable de l'accueil extrascolaire. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle formation.
-

Information sur la qualité de l'eau potable de Mology



Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 10 novembre 2014, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau : 16.2 degrés français

Teneur en nitrate : 2 mg/l (valeur de tolérance max. 40)



Comptes 2014

Les **comptes 2014** ont été examinés par FIDUSTAVIA SA. Ils ont été présentés à la Commission financière et **donnent le résultat suivant** :



Le **compte de fonctionnement** boucle avec un bénéfice de Fr. 3'062.05 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 93'491.—.

Le **compte des investissements** boucle avec des charges de Fr. 630'767.55 et des produits pour Fr. 73'953.55.

Le bilan dégage une fortune nette de Fr. 345'048.— contre Fr. 341'985.95 au 31.12.2013.

Programme de tir 2015

Suite à l'arrangement qui nous lie avec la Commune de Châtel-St-Denis, nous invitons les tireurs astreints de Remaufens à effectuer leurs **tirs obligatoires** au Stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Le vendredi 26 juin de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 28 août de 18 h 00 à 20 h 00

Le tir en campagne aura lieu du vendredi 5 juin au dimanche 7 juin 2015 à Le Crêt.

Le tir de Commune Châtel-Remaufens se déroulera les mercredis 3 et 10 juin 2015 de 18 h 00 à 20 h 00.

Centre médical de la Veveyse

Depuis le 4 mai 2015, Places d'Armes 30 — 1618 Châtel-St-Denis (rez-de-chaussée)

CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE AVEC LABORATOIRE ET RADIOLOGIE
CONSULTATIONS PETITES URGENCES DU LUNDI AU VENDREDI SPÉCIFIQUEMENT DE
8H00-12H00 ET 13H30-17H00

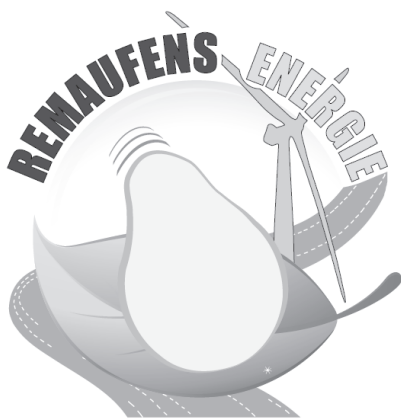
CENTRE MEDICAL DE LA VEVEYSE

PRISE DE RENDEZ-VOUS AU

021 948 28 28

www.cmveveyse.ch

Astuces énergétiques



Le "Chétson malin"

Le CECB est le Certificat Energétique Cantonal des Bâti-ments. Il est identique pour toute la Suisse et est obligatoire dans le canton de Fribourg depuis le 1^{er} août 2013 pour les construc-tions neuves et lorsqu'un bâtiment change de propriétaire. Il montre d'une part l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et d'autre part, la quantité d'énergie nécessaire à un bâtiment utili-sé de façon standard.

Le besoin énergétique est représenté sur un classement allant de A (très efficace énergétiquement) à G (peu efficace énergéti-quement). Ainsi, en tant que propriétaire, vous pouvez obtenir une évaluation objective de l'efficacité énergétique de votre bâti-ment. De plus, le CECB renseigne de manière qualitative sur le potentiel d'amélioration énergétique de l'enveloppe et de la technique du bâtiment.

Ecoles



La rentrée scolaire 2015-2016 est fixée au jeudi 27 août 2015 et les relâches d'automne auront lieu du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2015.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants.

La police effectuera des contrôles



Recrutement 2016

Vous êtes né(e) jusqu'au 31 décembre 1997, vous avez envie d'apprendre le métier de sapeurs-pompiers et êtes prêt à passer des moments inoubliables :



Inscription chez le commandant du service du feu, Major Julien Rey, au 079 557 04 31 jusqu'au 31 août 2015.

Corps des sapeurs-pompiers intercommunal et centre de renfort Châtel-Remaufens

Plus d'informations sur www.pompiers-chatel.ch

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) de Remaufens propose une solution de garde pour vos enfants en âge scolaire, de la 1^{ère} enfantine (1H) à la 6^{ème} primaire (8H). Il dispose d'une grande salle ainsi que d'une terrasse afin de permettre à vos enfants de profiter du soleil lors de beau temps.



La structure englobe plusieurs activités tels que les groupes de jeux, jeux en individuel, moments de lecture, bricolages lors des fêtes ou saisons, ainsi que de la cuisine et du dessin. L'objectif est d'offrir un lieu sécurisant, bénéficiant d'un accompagnement basé sur les besoins et l'écoute de l'enfant.

L'accueil extrascolaire est fermé durant les vacances scolaires ainsi que le mercredi. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les inscriptions et les alternances des classes enfantines et primaires.



Tous les documents (formulaire d'inscription, règlement, tarifs) sont disponibles sur notre site internet, à l'Administration communale ou directement auprès de l'AES.

Notre responsable se tient volontiers à votre disposition au 021 931 40 77 pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de la structure ou pour une éventuelle visite avec votre enfant.

Chiens en forêt

Le Service des forêts et de la faune rappelle cette information aux détenteurs de chiens. Tous les chiens ont besoin de se dépenser physiquement pour leur bien-être mais ils gardent un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.



Tous les détenteurs de chiens doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), les tenir en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet pour les empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages.

Carte d'identité

Pour renouveler votre carte d'identité, vous pouvez vous présenter au Secrétariat communal avec une photo format passeport et votre ancien document. La carte d'identité coûte Fr. 70.- pour un adulte et Fr. 35.- pour un enfant.

La photo doit être de bonne qualité et respecter tous les critères d'acceptation concernant le format, la position de la tête et l'expression du visage, la netteté et le contraste, l'arrière-plan et la qualité de la photo.



Pour tout renseignement complémentaire merci de vous adresser à l'Administration communale ou sur www.passeportsuisse.ch.

Déchetterie



Nous vous rappelons que tous les emballages alimentaires ainsi que les bouteilles en plastique (shampooing, produits de nettoyages, etc...) doivent être éliminés dans les sacs à ordures ménagères et qu'ils ne peuvent pas être déposés à la déchetterie.

Tous les sacs à ordures, munis d'une vignette correspondant à leur contenance, doivent être déposés dans les containers communaux à disposition à différents endroits du village.



La liste complète des déchets acceptés lors du ramassage hebdomadaire se trouve sur notre site Internet www.remaufens.ch - Vie Locale - Voirie / Déchets.

Horaires d'ouverture :

ÉTÉ du 15 avril au 15 octobre :

Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00

et de 19 H 00 à 20 H 00

Samedi de 10 H 00 à 12 H 00

Le samedi après-midi, une benne est à disposition devant la déchetterie pour le gazon uniquement.



Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.ch

www.remaufens.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13 H 00 à 17 H 00

Mercredi de 17 H 00 à 18 H 30

Vendredi de 13 H 00 à 17 H 00